

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE GASTON-MIRON RÈGLEMENTATION

TARIFICATION ANNUELLE

Gratuit : Résidents de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts
(Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et municipalité d'Ivry-sur-le-Lac)
Deux preuves de résidence seront exigées (pièce d'identité avec photo et compte avec adresse)

50\$: Non-résidents adultes (18 ans et plus) 20\$: Non-résidents jeunes (17 ans et moins)
2\$: Remplacement d'une carte d'abonné

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un parent au moment de l'inscription.
- L'abonné doit aviser la bibliothèque de tout changement d'adresse

PRÊT DE VOLUMES

- La carte de membre est obligatoire pour emprunter tout document à la bibliothèque;
- Un maximum de six (6) livres et de quatre (4) revues peut être emprunté pour une période de trois semaines (six semaines pour les personnes de 65 ans et plus);
- La durée d'un prêt inter-bibliothèque est différente de la durée d'un prêt régulier;
- Suite à un appel pour une réservation de livre, 7 jours ouvrables sont alloués pour venir le chercher ;
- Il est possible d'effectuer deux renouvellements par volume sauf **s'il est réservé ou en prêt inter- bibliothèque**, le renouvellement des volumes s'effectue au comptoir de prêts ou par téléphone. L'abonné doit avoir sa carte de membre en main;
- Certains romans sont disponibles en location au coût de 3\$ pour une période de trois semaines (six semaines pour les personnes de 65 ans et plus);
- Il est possible de faire 20 prêts à l'extérieur du réseau (PEB) gratuitement par année. Au-delà de ce nombre, les frais devront être assumés par l'abonné;
- Chaque abonné est responsable des documents empruntés avec sa carte de membre;

ÉCOLES ET GARDERIES

- Pour les écoles, un maximum de 25 livres peut être emprunté pour une période de 21 jours;
- Pour les garderies, un maximum de 15 livres peut être emprunté pour une période de 21 jours;
- Aucun prêt personnel ne peut être accordé sur les cartes des écoles et des garderies;

POLITIQUE DE RETARD

- Pour tout retard, **une amende de 0.15\$/jour par bien emprunté** sera exigée;
- En cas de perte ou de détérioration, le prix du volume et des frais d'administration de 7.50\$+ taxes par livre seront exigés;
- Un retard de plus de 90 jours sera considéré comme une perte et les frais prévus s'appliqueront;

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et vendredi:	12h à 17h	Jeudi:	12h à 20h
Mardi et mercredi:	9h à 17h	Samedi:	10h à 16h

Téléphone : (819) 326-4595, poste 3320